Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260115-D_26_003-DE

EXTRAIT DU REGISTRE **n°26-003**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - GUIPEL

Date de convocation
05/01/2026

Date d'affichage
05/01/2026
Nombre de conseillers

En exercice : 18
Quorum : 10
Présents : 15
Absents avec procuration : 3
Absents : 0

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 9 janvier 2026 à la salle André Michel en séance publique sous la présidence Mme Joucan I., Maire

Étaient présents : Mme Joucan I., M. Alméras L., Mme Delehaye V., M. Gallais Ph., Mme Raux C., M. Samson H., Mme Georges M., Mme Pondemer S., M. Le Guellec Y., M. Louazon S., M. Lahaye L., M. Rucay D., M. Galipaud B., Mme Thomas C., et Mme Jeanneteau N.

Etaient absents excusés : Mme Corradini-Mochet C., Mme Basille V. et M. Denais J.-C.

Procurations : Mme Corradini-Mochet C. à Mme Pondemer S., Mme Basille V. à M. Le Guellec Y., M. Denais J.-C. à Mme Joucan I.

Formant la majorité des membres en exercice. Mme Raux C. est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°26-003 – Finances – Rue du Stade – Demande de subvention au titre de la DETR

M. Alméras L. donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS

La commune a validé le recrutement d'une maitrise d'œuvre pour la requalification de la rue du Stade lors du conseil municipal de novembre. Le travail a été engagé durant le mois de décembre avec le bureau d'étude ECR Environnement Ouest et l'Atelier Ersilie. Pour rappel cette opération de requalification de la rue du Stade vise à la réalisation des objectifs suivants :

- ➔ Moderniser la voirie, en intégrant les exigences de sécurité, d'accessibilité et de confort d'usage.
- ➔ Créer des déplacements doux sécurisés pour les piétons et les vélos, par des aménagements adaptés, continus et lisibles.
- ➔ Intégrer une gestion durable des eaux pluviales et renforcer la place du végétal et de la biodiversité dans l'aménagement.
- ➔ Améliorer le cadre de vie des habitants, notamment par une qualité paysagère et urbaine renforcée.
- ➔ Clarifier la délimitation espace privé / espace public afin de garantir une meilleure lisibilité et une meilleure appropriation des lieux.

Suite aux premières réunions de travail avec la maîtrise d'œuvre, les principes d'aménagements suivants ont été posés :

Le travail engagé avec le bureau d'étude a permis de se concentrer sur un scénario principal avec les orientations suivantes :

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260115-D_26_003-DE

- ➔ Sur la partie ouest, l'aménagement prolongera les équipements existants jusqu'au premier plateau.
- ➔ Entre les deux plateaux :
  - Entre les deux plateaux, un dévoiement de la chaussée vers le nord, dont la largeur sera limitée à 6 m, permettra de casser la linéarité de la voirie et de favoriser l'apaisement des vitesses.
  - Une voie douce unique, bien définie et continue, sera créée au sud de la chaussée. D'une largeur comprise entre 1,5 et 2 m, elle sera séparée de la bande de roulement par une bande végétale de 1,6 à 1,8 m, renforçant la sécurité des usagers.
  - En limite de chaussée, l'interruption ponctuelle des bordures basses permettra la gestion des eaux pluviales par infiltration dans la bande enherbée, légèrement incurvée.
  - Au nord, une bande végétale de 0,80 m contribuera à la collecte des eaux pluviales, à la qualité paysagère de la rue et à la délimitation claire entre espaces public et privé.
  - Enfin, la création d'un trottoir devant le garage automobile clarifiera les usages dans un secteur à forts flux de véhicules et améliorera significativement la sécurité des piétons grâce à une meilleure lisibilité des cheminements.

L'enveloppe prévisionnelle de travaux

Dépenses	**Prestataire**	**Montants (HT)**
Maîtrise d'œuvre		**14 200 €**
Maîtrise d'œuvre	ECR environnement et Atelier Ersilie	14 200 €
Études complémentaires		**4 780 €**
Plan topo	ECR environnement	1 650 €
ITV réseau eaux pluviales	ECR environnement	2 685 €
Publicité Marché	Médialex	445 €
Travaux VRD		**232 778 €**
Voirie		160 001 €
Signalisation		6 000 €
Mobilier urbain		1 615 €
Eaux pluviales		43 863 €
Aménagements paysagers		10 215 €
Aléa		9 326,40 €
Total dépenses		**250 000 €**

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260115-D_26_003-DE

Pour financer cette enveloppe, la commune a la possibilité de solliciter plusieurs dispositifs de financements :

Recettes	**Montants**	**%**
Subventions	**129 400 €**	**51,76%**
Etat - DETR 2026	100 000 €	40,0%
Département - Participation bande de roulement	14 400 €	5,76%
Département amende de police	15 000 €	6,0%
Agence de l'eau Loire Bretagne	à solliciter	
Etat - Fonds vert	à solliciter	
Recettes propres	**120 600 €**	**48,24%**
Autofinancement	120 600 €	48,24%
Total recettes	**250 00**	

Il est proposé au conseil municipal de valider le plan de financement et d'autoriser Madame la Maire à solliciter la DETR au titre de 2026.

DÉLIBÉRATION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

- **APPROUVE** l'enveloppe de l'opération Requalification rue du Stade à hauteur de 250 000 € HT ;
- **APPROUVE** le plan de financement tel qu'il a été présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Madame la Maire à solliciter la DETR au titre de l'exercice 2026 – catégorie 3/A Equipement de sécurité (voirie) pour un montant de 100 000 € correspondant à 40 % de l'enveloppe du projet.

Pour extrait conforme :
Madame la Maire
Isabelle Joucan

La secrétaire de séance
Céline Raux